

blanc dans son ensemble. Une bonne partie du débat en cours n'aurait pas dû se dérouler aux termes des dispositions du Règlement sur le renvoi d'un document à un comité car elles prévoient un débat limité. Le ministre a ouvert toutes larges les portes lorsqu'il a parlé du contenu de son document. Maintenant qu'il a parlé, chacun a le droit d'en faire autant.

En résumé, je dirai tout d'abord que ce n'est pas là le système fiscal qui convient à notre pays. C'est une proposition qui vise à décourager l'accumulation de capitaux. Elle fera peser le fardeau fiscal sur les contribuables que nous répugnons précisément à surcharger. Il s'agit des gens entre 30 et 60 ans. Si l'on demandait aux sociétés fiduciaires et aux compagnies d'assurance-vie quels sont, dans le pays, les groupes les plus portés à l'épargne, on verrait que les personnes entre 25 et 30 ans, les nouveaux mariés et ainsi de suite ont déjà bien du mal faire les premiers versements sur l'achat de leur maison, à se payer une voiture et à couvrir toutes les dépenses d'un jeune foyer. Ce ne sont pas eux qui épargnent. Les épargnants se recrutent parmi les gens de 30 à 60 ans. A partir de 60 ans, la tendance à l'épargne diminue considérablement. Ceux qui devront payer plus d'impôt, et l'importance de l'augmentation est cruelle dans certains cas, sont ceux qui gagnent entre \$9,000 et \$25,000. Qu'y a-t-il de sacro-saint aujourd'hui à gagner \$25,000? Il y a toutes sortes de gens, dans la fonction publique, qui gagnent ce montant; les instituteurs, les directeurs d'école secondaire, les fonctionnaires municipaux et provinciaux touchent à peu près ce traitement. Va-t-on les considérer comme des riches? Faut-il, également comme l'a dit le ministre, considérer ceux qui gagnent entre \$12,000 et \$13,000 comme des riches? En vertu des accords signés il y a quelques semaines, les menuisiers, les plombiers et les électriciens gagneront plus de \$12,000 ou \$13,000, sans compter les heures supplémentaires. Cela revient à \$7 l'heure. Les voilà promus dans la classe des riches. Je voudrais que le ministre parle aux instituteurs d'écoles secondaires qui reçoivent maintenant, dans certains cas, un salaire raisonnable, c'est-à-dire de \$10,000 à \$12,000 par an. Il devrait entendre certaines de leurs doléances.

Ce Livre blanc exige, d'après moi, l'examen le plus rigoureux. Le ministre nous a déjà signalé bon nombre de secteurs qui l'inquiètent. Il doit souffrir de psychose traumatique, à la suite des attaques contre le Livre blanc de la part de ceux qui lui écrivent de partout. Il ne devrait pas se laisser aller à ces violentes sorties, comme celle d'hier, contre le prési-

[L'hon. M. Lambert.]

dent d'une ou deux banques du pays et d'autres personnes qui l'ont critiqué. Ces gens n'ont-ils pas le droit de critiquer? Le ministre s'arroge bien le droit, lui, de critiquer tout le monde. Ces gens ont également ce droit. Pourquoi des hommes d'affaires ne critiqueraient-ils pas le Livre blanc? C'est presque de la mesquinerie, selon moi, que de s'en prendre à ceux qui critiquent sincèrement le Livre blanc. J'aimerais que le Livre blanc soit envoyé au comité. Je ne voulais pas qu'on le soumette simplement au comité des finances de la Chambre. Il aurait dû être soumis à un comité mixte, de préférence.

M. Steven Otto (York-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député? Il prétend que le Livre blanc aurait dû être soumis à l'examen d'un comité mixte. Que l'on ait dû ou non agir ainsi, le député doit sûrement savoir que le Livre blanc est actuellement étudié par un comité du Sénat. Pour une raison ou pour une autre, je ne suis pas censé prononcer le mot «Sénat» à la Chambre. Je devrais dire «l'autre endroit». Néanmoins, ce comité qui siège à l'heure actuelle est en train d'examiner la question. Le député s'imaginerait-il que le Sénat va démembrer le comité, quand on sait que le leader du gouvernement au Sénat est bien décidé à prouver à la Chambre que son comité est meilleur. De fait, il a déjà mis à la disposition du président du comité de la Chambre des communes le résultat du travail et des recherches du comité du Sénat. Si le gouvernement accepte la proposition du député, il y aura alors deux comités, celui du Sénat et un comité mixte. Le député s'imaginerait-il que le Sénat va démembrer son propre comité?

• (9.20 p.m.)

L'hon. M. Lambert: Les jeux sont faits, je sais, mais je critique la décision prise lorsque le leader du gouvernement à l'autre endroit a tracé le programme et proposé que l'affaire soit envoyée au comité sénatorial des banques et du commerce, de la même façon qu'elle a été inscrite à notre *Feuilleton* il y a plusieurs semaines.

M. Otto: C'est du vieux.

L'hon. M. Lambert: Vieux ou pas, j'ai quand même le droit de critiquer.

L'hon. M. Macdonald: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Vous vous souviendrez qu'il y a quelques semaines la Chambre a donné un ordre spécial pour ce débat: contrairement au Règlement, les dis-